# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## demandeurs d'asile

Question écrite n° 58917

### Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et en particulier dans le Pas-de-Calais. En effet, à ce jour, les structures arrageoises ne peuvent plus répondre à l'accueil des personnes inscrites en préfecture d'Arras et demandant l'asile politique. Par ailleurs le centre d'accueil de Sangatte est surpeuplé. Il semble donc urgent de mettre en oeuvre un plan d'accueil soutenu par l'Etat et l'Union européenne afin que la situation ne se dégrade pas davantage. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin que la France puisse assurer de meilleures conditions d'accueil aux demandeurs d'asile présents sur son territoire.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean Proriol
**Circonscription :** Haute-Loire (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 58917
**Rubrique :** Étrangers
**Ministère interrogé :** justice
**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 mars 2001, page 1487